Grand Annecy, passez en mode vélo ! La carte vélo pour vos déplacements, édition 2026

> Version accessible du document « Grand Annecy, passez en mode vélo ! La carte vélo pour vos déplacements, édition 2026 » (PDF d'origine de 2 pages). Les cartes sont décrites en texte.

Le document comprend deux cartes : la « Chronomap Grand Annecy », qui donne les temps de parcours à vélo entre les communes et les principaux lieux du territoire, et le plan « Grand Annecy à vélo », qui détaille les aménagements cyclables et les équipements vélo de l'agglomération d'Annecy et des bords du lac.

Le Grand Annecy développe les mobilités douces

Pour faire du vélo une véritable alternative à la voiture.

Adopté en 2022, le schéma directeur cyclable prévoit un réseau complet de 429 km :

- réseau à haut niveau de service totalisant 46 km ;
- réseau structurant de 156 km dont 78 % seront en site propre (voie verte ou piste cyclable) ;
- réseau secondaire de 228 km alternant voies vertes, pistes cyclables ou voie partagée.

Retrouvez la carte interactive sur mobilites.grandannecy.fr pour :

- préparer vos trajets vélo ou multimodaux
- localiser les stations Vélonecy
- accéder aux aires de services (gonflage, réparation)

Chronomap Grand Annecy

Les **temps de parcours** ont été calculés sur la base d'une vitesse de **15km/h**, ceci correspond à la vitesse moyenne d'un vélo musculaire.

Les temps indiqués correspondent aux **itinéraires "équilibrés"** sur géovélo et sont représentés de cette manière sur le plan : « 26' » précédé d'une flèche vers la gauche et « 18' » suivi d'une flèche vers la droite, ou « 7' » seul. Si l'écart est de plus de 5' les temps aller et retour sont représentés. Si il y a moins de 5' d'écart entre l'aller et le retour, seule la plus haute valeur est retenue.

Logo geovelo avec un QR code menant à https://geovelo.app/fr/.

Légende de la Chronomap

- Pente importante sur le parcours (indiquée dans la dernière colonne des tableaux ci-dessous).
- Itinéraire de montagne - Conseillé pour les cyclistes sportifs (tracés sans temps de parcours, listés après les tableaux).
- Station de location de vélos électriques en libre service (pictogramme « 60 min » ; liste des lieux équipés après les tableaux).

Comment lire les tableaux de temps de parcours

Chaque ligne correspond à un tronçon de la carte entre deux points ; les temps sont en minutes. Lorsque la carte indique deux temps (écart de plus de 5 minutes), la colonne « Aller » donne le temps dans le sens « de… à… » écrit en début de ligne et la colonne « Retour » le temps dans le sens inverse. Lorsque la carte n'indique qu'un seul temps, il figure une seule fois, sur les deux colonnes, avec la mention « une seule valeur ». La dernière colonne indique si le pictogramme « Pente importante sur le parcours » est placé sur le tronçon. Les tronçons sont regroupés par secteur pour faciliter la lecture.

Secteur nord : Groisy, Fillière, Pringy, Argonay, Villaz

Chronomap, secteur nord : temps de parcours à vélo par tronçon (en minutes)

Tronçon	Aller	Retour	Pente importante
de Groisy à Évires	46 min	41 min	Oui
d'Évires à Fillière Thorens-Glières	54 min	65 min	Oui
de Groisy à Charvonnex	21 min	29 min	Oui
de Charvonnex à Saint-Martin-Bellevue	28 min	11 min	Oui
de Saint-Martin-Bellevue à Argonay	16 min	43 min	Non signalée
entre Argonay et La Salle Pringy	15 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Mairie de Pringy et La Salle Pringy	9 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Fillière Thorens-Glières et Aviernoz	24 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Ollières et Aviernoz	23 min (une seule valeur)		Non signalée
d'Aviernoz à Villaz	20 min	27 min	Non signalée
entre Ollières et Villaz	40 min (une seule valeur)		Non signalée
de Villaz à Nâves-Parmelan	10 min	17 min	Non signalée
de Nâves-Parmelan à la Zone d'activité des Glaisins	30 min	38 min	Oui

Annecy et communes proches

Chronomap, Annecy et communes proches : temps de parcours à vélo par tronçon (en minutes)

Tronçon	Aller	Retour	Pente importante
entre La Salle Pringy et le Centre Hospitalier d'Annecy	7 min (une seule valeur)		Non signalée
entre La Salle Pringy et la Mairie d'Annecy-le-vieux	20 min (une seule valeur)		Non signalée
entre la Mairie d'Annecy-le-vieux et Vignières	8 min (une seule valeur)		Non signalée
entre la Zone d'activité des Glaisins et le Domaine Universitaire	12 min (une seule valeur)		Non signalée
entre le Domaine Universitaire et Vignières	7 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Vignières et Impérial Plage d'Albigny	6 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Vignières et Petit Port	5 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Impérial Plage d'Albigny et Petit Port	6 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Impérial Plage d'Albigny et l'Hôtel de Ville d'Annecy	9 min (une seule valeur)		Non signalée
entre l'Hôtel de Ville d'Annecy et Annecy Gares	4 min (une seule valeur)		Non signalée
entre le Centre Hospitalier d'Annecy et la Piscine et Patinoire Jean Régis	10 min (une seule valeur)		Non signalée
entre la Piscine et Patinoire Jean Régis et Annecy Gares	15 min (une seule valeur)		Non signalée
entre le Centre Hospitalier d'Annecy et l'Aéroport d'Annecy	12 min (une seule valeur)		Non signalée
entre l'Aéroport d'Annecy et Meythet Le Rabelais	9 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Meythet Le Rabelais et la Mairie de Cran-Gevrier	10 min (une seule valeur)		Non signalée
entre la Mairie de Cran-Gevrier et Annecy Gares	9 min (une seule valeur)		Non signalée

Secteur ouest : Épagny Metz-Tessy, Poisy, Chavanod, Vieugy

Chronomap, secteur ouest : temps de parcours à vélo par tronçon (en minutes)

Tronçon	Aller	Retour	Pente importante
entre le Centre Hospitalier d'Annecy et Épagny Metz-Tessy	17 min (une seule valeur)		Non signalée
d'Épagny Metz-Tessy à Poisy	26 min	18 min	Non signalée
de Poisy aux Gorges du Fier	27 min	37 min	Non signalée
des Gorges du Fier à Chavanod	40 min	31 min	Non signalée
entre la Mairie de Cran-Gevrier et Parc Altais	19 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Parc Altais et Chavanod	14 min (une seule valeur)		Non signalée
de Chavanod à Montagny-Les-Lanches	24 min	19 min	Non signalée
entre Montagny-Les-Lanches et Chapeiry	14 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Chapeiry et Saint-Sylvestre	21 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Montagny-Les-Lanches et Le Treige	15 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Le Treige et Vieugy	9 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Parc Altais et Marché Saint-Jean	11 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Marché Saint-Jean et la Zone commerciale Val Semnoz & Arcal'Oz	11 min (une seule valeur)		Non signalée
entre la Zone commerciale Val Semnoz & Arcal'Oz et Vieugy	10 min (une seule valeur)		Non signalée
d'Annecy Gares à Vieugy	31 min	22 min	Non signalée

Secteur sud-ouest : Quintal, Alby-sur-Chéran, Gruffy, Cusy

Chronomap, secteur sud-ouest : temps de parcours à vélo par tronçon (en minutes)

Tronçon	Aller	Retour	Pente importante
de Vieugy à Quintal	20 min	12 min	Non signalée
de Quintal à Viuz-La-Chiésaz	18 min	25 min	Non signalée
de Mûres à Viuz-La-Chiésaz	20 min	13 min	Non signalée
entre Viuz-La-Chiésaz et Gruffy	13 min (une seule valeur)		Non signalée
d'Alby-sur-Chéran à Mûres	11 min	21 min	Non signalée
de Mûres à Gruffy	19 min	13 min	Non signalée
entre Gruffy et Allèves	30 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Saint-Félix et Alby-sur-Chéran	27 min (une seule valeur)		Non signalée
d'Alby-sur-Chéran à Héry-sur-Alby	30 min	11 min	Oui
de Saint-Félix à Héry-sur-Alby	34 min	20 min	Oui
de Chainaz-les-Frasses à Héry-sur-Alby	18 min	24 min	Non signalée
entre Héry-sur-Alby et Cusy	22 min (une seule valeur)		Non signalée
de Chainaz-les-Frasses à Cusy	15 min	26 min	Non signalée
de Cusy à Allèves	40 min	33 min	Non signalée

Rive ouest et sud du lac : Sevrier, Saint-Jorioz, Duingt, Doussard

Chronomap, rive ouest et sud du lac : temps de parcours à vélo par tronçon (en minutes)

Tronçon	Aller	Retour	Pente importante
de l'Hôtel de Ville d'Annecy à La Grande Jeanne	34 min	15 min	Oui
entre l'Hôtel de Ville d'Annecy et Sevrier	22 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Sevrier et Plage de Saint-Jorioz	23 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Plage de Saint-Jorioz et Saint-Jorioz	5 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Saint-Jorioz et Duingt	17 min (une seule valeur)		Non signalée
de Saint-Jorioz à Saint-Eustache	38 min	24 min	Oui
de Saint-Eustache à La Chapelle-Saint-Maurice	23 min	10 min	Oui
entre La Chapelle-Saint-Maurice et Leschaux, par le Col de Leschaux	17 min (une seule valeur)		Non signalée
de Duingt à Entrevernes	46 min	19 min	Oui
entre Duingt et Doussard	28 min (une seule valeur)		Non signalée

Rive est du lac : Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard, Talloires-Montmin

Chronomap, rive est du lac : temps de parcours à vélo par tronçon (en minutes)

Tronçon	Aller	Retour	Pente importante
entre Petit Port et Veyrier-du-Lac	19 min (une seule valeur)		Non signalée
de Veyrier-du-Lac à Bluffy	38 min	18 min	Oui
entre Veyrier-du-Lac et Plage de Menthon-Saint-Bernard	16 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Plage de Menthon-Saint-Bernard et Menthon-Saint-Bernard	7 min (une seule valeur)		Non signalée
de Bluffy à Menthon-Saint-Bernard	14 min	27 min	Non signalée
de Menthon-Saint-Bernard à Talloires-Montmin	18 min	24 min	Non signalée
de Talloires-Montmin à Planfait Décollage Parapente	68 min	21 min	Oui
entre Talloires-Montmin et Plage Angon	10 min (une seule valeur)		Non signalée
entre Plage Angon et Doussard	26 min (une seule valeur)		Non signalée

Itinéraires de montagne et liaisons sans temps de parcours

Itinéraires de montagne, conseillés pour les cyclistes sportifs (aucun temps de parcours indiqué) :

- de Fillière Thorens-Glières au Plateau des Glières ;
- de Talloires-Montmin au Col de la Forclaz ;
- de La Grande Jeanne au Semnoz, en passant par Les Puisots ; un embranchement relie aussi Quintal à cet itinéraire ;
- du Semnoz à Leschaux.

Autres liaisons sans temps de parcours :

- d'Évires vers La Roche-sur-Foron (direction indiquée par une flèche, hors du territoire représenté) ;
- de Plage de Saint-Jorioz à Duingt en longeant le lac, par Plage Duingt ;
- au sud du lac, un court tracé longe l'extrémité sud du lac et relie le tronçon Duingt – Doussard (rive ouest) au tronçon Plage Angon – Doussard (rive est), un peu au nord du point Doussard.

Stations, gares et lieux de la Chronomap

Lieux équipés d'une station de location de vélos électriques en libre service (pictogramme « 60 min ») : Évires, Groisy Gare, Fillière Thorens-Glières, Ollières, Aviernoz, Charvonnex, Saint-Martin-Bellevue, Villaz, Nâves-Parmelan, Zone d'activité des Glaisins, Argonay, Mairie de Pringy, Gare de Pringy, Vignières, Domaine Universitaire, Petit Port, Impérial Plage d'Albigny, Hôtel de Ville d'Annecy, Annecy Gares, Piscine et Patinoire Jean Régis, Centre Hospitalier d'Annecy, Épagny Metz-Tessy, Aéroport d'Annecy, Meythet Le Rabelais, Mairie de Cran-Gevrier, Poisy, Marché Saint-Jean, Vieugy, Chavanod, Montagny-Les-Lanches, Chapeiry, Quintal, Sevrier, Veyrier-du-Lac, Bluffy, Menthon-Saint-Bernard, Plage de Saint-Jorioz, Saint-Jorioz, Talloires-Montmin, Plage Angon, Duingt, Gruffy, Mûres, Alby-sur-Chéran, Saint-Félix, Héry-sur-Alby, Chainaz-les-Frasses et Cusy.

Pictogrammes de bus et de train (non repris dans la légende) :

- Annecy Gares : station, pictogramme bus et pictogramme train ;

- La Salle Pringy : pictogramme bus ;
- Vignières, Meythet Le Rabelais et Marché Saint-Jean : pictogramme bus et station ;
- Gare de Pringy et Groisy Gare : pictogramme train et station.

Lieux reliés à un point de la carte par un court embranchement :

- Groisy Gare, près de Groisy ;
- Gare de Pringy, près de La Salle Pringy ;
- Zone Commerciale, près d'Épagny Metz-Tessy ;
- Parc des Sports, près de la Piscine et Patinoire Jean Régis ;
- La Turbine, près de la Mairie de Cran-Gevrier ;
- Château de Montrottier, près des Gorges du Fier ;
- Piscine l'Ile Bleue, près de Marché Saint-Jean ;
- La Visitation et Plage des Marquisats, près de l'Hôtel de Ville d'Annecy ;
- Plage de la Brune, près de Veyrier-du-Lac ;
- Plage Sevrier, près de Sevrier ;
- Château Menthon-Saint-Bernard, près de Menthon-Saint-Bernard ;
- Plage Talloires, près de Talloires-Montmin ;
- Plage Duingt, près de Duingt ;
- Chaos du Chéran, près de Cusy ;
- Col de Leschaux, sur le tronçon entre La Chapelle-Saint-Maurice et Leschaux.

Sommets et sites nommés sur la carte : La Mandallaz, Plateau des Glières, Mont Veyrier Mont Baron, Dents de Lanfon, Roc de Chère, La Tournette, Semnoz, Montagne d'Entrevernes ; le Lac d'Annecy et la ville d'Annecy.

Grand Annecy à vélo

Plan détaillé de l'agglomération d'Annecy et des bords du lac, de Poisy, Épagny Metz-Tessy et Chavanod à l'ouest jusqu'à Villaz et Nâves-Parmelan au nord-est, et au sud jusqu'à Sevrier, Saint-Jorioz, Veyrier-du-Lac et Menthon-Saint-Bernard. Il représente les aménagements cyclables, les équipements vélo, la signalisation et les lieux utiles. Échelle : une barre de 250 m ; le nord est en haut du plan.

Légende du plan

Aménagements vélo

- Aménagement vélo sécurisé (trait vert foncé).
- Voie partagée avec véhicule motorisé (trait vert clair).
- Voie en zone de circulation apaisée ou partagé avec piétons (trait violet).
- Zone piétonne - Piétons prioritaires et cyclistes autorisés (surface beige). Pied à terre si densité des piétons trop importante.

Équipements vélo

- Station de location de vélos électriques en libre service (pictogramme « 60 min »).
- Vélonecy Box - Parking vélos sécurisés (pictogramme « BOX »).
- Aire de service vélo (pictogramme clé).

Signalisations : aménagements sécurisés

- Panneau rond bleu avec un vélo : **piste ou bande obligatoire pour les vélos,** interdite aux autres véhicules.
- Panneau carré bleu avec un vélo : **piste ou bande cyclable conseillée,** réservée aux seuls vélos.
- Panneau vert avec un piéton et un vélo : **voie verte :** voie réservée aux piétons, roller, PMR et aux véhicules non motorisés.

Signalisations : aménagements partagés

- Panneau avec un adulte et un enfant à pied : **aire piétonne :** la circulation des vélos est autorisée à l'allure du pas, les **piétons sont prioritaires**. Pied à terre si la densité des piétons est trop importante.
- Panneau avec une voiture, un vélo, un piéton et le nombre 20 : **zone de rencontre :** la vitesse est limitée à 20 km/h. La zone est ouverte à tous les modes de circulation. **Les piétons sont prioritaires.**
- Panneau avec une flèche montante et un vélo descendant : **voie à sens unique pour les voitures** où les vélos peuvent circuler dans les 2 sens.
- Panneau rond bleu avec un bus, complété d'un panonceau vélo : **voie réservée aux véhicules des services réguliers de transports en commun** et autorisée aux vélos.

Autres signalisations

- Marquage au sol devant les voitures avec des vélos : **sas cycliste.** Espace réservé aux cyclistes aux intersections.
- Panneau carré bleu avec une voiture : **route à accès réglementé interdit aux vélos.**
- Panneau rond cerclé de rouge avec un vélo : **accès interdit aux cycles.**
- Panneau sens interdit avec le panonceau « SAUF » et un vélo : **le cycliste peut emprunter la voie.**
- Panneaux triangulaires avec un vélo et une flèche : **autorise les cyclistes à franchir le feu rouge** pour tourner à droite ou continuer tout droit en cédant le passage aux autres usagers.
- Panneau blanc bordé de vert avec un vélo et une flèche : **panneau directionnel pour les cyclistes.**

Lieux mis en évidence et services disponibles

Cinq lieux sont encadrés sur le plan, avec les pictogrammes des services présents. Les pictogrammes bus, train, voiture, « P+R » et « S! » ne sont pas repris dans la légende.

- **La Salle Pringy** : Vélonecy Box, aire de service vélo, pictogramme bus, pictogramme « S! ».
- **Meythet Le Rabelais** : station de location de vélos électriques en libre service, pictogramme bus, pictogramme voiture, pictogramme « P+R ».

- **Vignières** : station de location de vélos électriques en libre service, pictogramme bus, pictogramme « P+R », pictogramme « S! ».
- **Annecy Gares** : station de location de vélos électriques en libre service, Vélonecy Box, aire de service vélo, pictogramme bus, pictogramme train, pictogramme voiture.
- **Marché Saint-Jean** : station de location de vélos électriques en libre service, pictogramme bus, pictogramme voiture, pictogramme « S! ».

Le plan situe aussi, par pictogrammes, de nombreuses autres stations de location de vélos électriques, Vélonecy Box et aires de service vélo, en particulier dans Annecy, à Sevrier, à Saint-Jorioz, à Veyrier-du-Lac, à Chavanod, à Poisy et à Nâves-Parmelan.

Emplacement des équipements vélo sur le plan

Pictogrammes de la légende « Équipements vélo » posés sur la carte, relevés un par un : 49 stations de location de vélos électriques en libre service (pictogramme « 60 min »), 15 Vélonecy Box (pictogramme « BOX ») et 18 aires de service vélo (pictogramme clé). Parmi eux, 4 stations, 2 Vélonecy Box et 2 aires de service sont dans les lieux encadrés décrits ci-dessus. Les 74 autres (45 stations, 13 Vélonecy Box et 16 aires de service) sont listés ci-dessous, une fois chacun, par secteur, avec le même découpage que les lieux repérés plus bas.

Pour chacun sont donnés la rue ou le lieu voisin, puis la commune entre parenthèses. La commune est déduite des noms écrits sur le plan, qui ne trace pas les limites des communes ; pour Annecy, le quartier n’est pas précisé. Les panneaux de la légende « Signalisations » ne sont pas posés sur la carte.

Secteur Pringy, Argonay, Villaz, Nâves-Parmelan

11 stations « 60 min » :

- au nord de la ZA Pringy, en haut du plan (Annecy) ;
- à côté de la Mairie de Pringy (Annecy) ;
- à côté de la Gare de Pringy, au nord du lieu encadré La Salle Pringy (Annecy) ;
- au nord du Centre hospitalier Annecy Genevois, près du carrefour de la D908B et de la D14 (entre Annecy et Épagny Metz-Tessy) ;
- à côté de la Mairie d’Argonay (Argonay) ;
- au bout ouest de l’Avenue Marcel Dassault, au sud de l’Argonay Tennis Club (Argonay) ;
- au bout nord de la Rue de Lachat, au sud du Cimetière des Glaisins (Annecy) ;
- au sud du Parc des Glaisins, au nord de la Rte de Thônes (Annecy) ;
- au bout est de l’aménagement vélo sécurisé de la Rte de Thônes, au sud-est du Parc des Glaisins, à l’ouest de la D16 (Annecy) ;
- à côté du pictogramme « Mairie » situé au nord de Villaz (Villaz) ;
- à côté du pictogramme « Mairie » de Nâves-Parmelan, à l’ouest de la D5 (Nâves-Parmelan).

2 aires de service vélo :

- au sud-est du pictogramme « Mairie » de Nâves-Parmelan, près de la D5 (Nâves-Parmelan) ;
- plus au sud-est, à l’est du nom « Nâves-Parmelan » écrit sur le plan (Nâves-Parmelan).

Secteur Épagny Metz-Tessy et Poisy

6 stations « 60 min » :

- au nord de la ZAC Epagny, au bout ouest d'un aménagement vélo sécurisé, sous le titre du plan (Épagny Metz-Tessy) ;
- au carrefour de l'Av. du Centre et de la R. de la Tuilerie, au sud de la ZAC Epagny (Épagny Metz-Tessy) ;
- Rte des Bornous, au nord de la Mairie Annexe (Épagny Metz-Tessy) ;
- Route de Côte Merle, au nord-est de l'Aéroport Annecy Mont-Blanc (Épagny Metz-Tessy) ;
- Route d'Annecy, au sud de la ZAC Meythet, à l'ouest de la D3508 (Poisy) ;
- à côté de la Mairie de Poisy, au nord de la Rte des Plants (Poisy).

Secteur Meythet et Cran-Gevrier

4 stations « 60 min » :

- Boulevard du Fier, entre la ZA des Ilettes et la Piscine-Patinoire Jean Régis (Annecy) ;
- au carrefour de l'Av. Germain Perréard et de l'Av. des Îles (Annecy) ;
- à l'est de la Mairie annexe de Cran-Gevrier, au nord de l'Avenue de Cran (Annecy) ;
- au sud de l'Avenue de Gevrier, à l'est du Théâtre Renoir (Annecy).

4 Vélonecy Box :

- Boulevard du Fier, au carrefour de la R. Maréchal Leclerc, à l'est du Parc des Sports (Annecy) ;
- Avenue de Cran, au sud-est de la Mairie annexe de Cran-Gevrier (Annecy) ;
- au carrefour de l'Avenue de Cran et du Bd de la Rocade (Annecy) ;
- au sud de l'Avenue de Gevrier, à l'est du Théâtre Renoir, à côté de la station « 60 min » (Annecy).

3 aires de service vélo :

- au carrefour de l'Avenue de Genève et du Chemin des Fins, au sud-est de la Piscine-Patinoire Jean Régis (Annecy) ;
- au sud du lieu encadré Meythet Le Rabelais, à côté du Rabelais et au nord de la Médiathèque Louise Michel (Annecy) ;
- au carrefour de l'Av. Germain Perréard et de l'Av. des Îles, à côté de la station « 60 min » (Annecy).

Secteur Annecy-le-Vieux

4 stations « 60 min » :

- Rue de Pringy, près de l'Av. du Général de Gaulle (Annecy) ;
- à l'ouest de la Rue de Lachat, au nord-est de la Mairie annexe (Annecy) ;
- au nord de l'IUT d'Annecy, près du Chem. de Bellevue (Annecy) ;
- Avenue de France, près du Chem. de l'Abbaye, à l'ouest de la Mairie annexe (Annecy).

1 Vélonecy Box :

- au nord de l'IUT d'Annecy, à côté de la station « 60 min » (Annecy).

1 aire de service vélo :

- Avenue de France, près du Chem. de l'Abbaye, à côté de la station « 60 min » (Annecy).

Secteur Centre d'Annecy et bord du lac

10 stations « 60 min » :

- à l'extrémité nord de l'Avenue de France, à l'est de l'Avenue de Genève (Annecy) ;
- Av. du Parc des Sports, près du Bd de la Rocade (Annecy) ;
- au bout sud de l'Av. du Parc des Sports, au nord du C. Cial Courier (Annecy) ;
- Avenue du Parmelan, au nord-est du Haras National (Annecy) ;
- au nord de la zone piétonne du Château d'Annecy, entre le lieu encadré Annecy Gares et l'OT Bonlieu (Annecy) ;
- à côté de l'Hôtel de ville Annecy (Annecy) ;
- Av. de France, près de l'Av. d'Albigny, au nord de la Plage de l'Impérial (Annecy) ;
- au bout sud de la Rue de Verdun, au bord du lac, entre la Plage d'Albigny et Petit Port Chavoires (Annecy) ;
- Rue des Marquisats, en face de la Plage des Marquisats (Annecy) ;
- entre l'IPAC Bachelor Factory et la Basilique de la Visitation (Annecy).

6 Vélonecy Box :

- Av. du Parc des Sports, au sud du Bd de la Rocade, au nord du C. Cial Courier (Annecy) ;
- au sud du Haras National, au nord-ouest de l'OT Bonlieu (Annecy) ;
- au bord du canal, à l'est de la zone piétonne, à l'ouest de l'OT Bonlieu (Annecy) ;
- au sud de l'Avenue du Pont Neuf, à l'ouest de la zone piétonne du Château d'Annecy (Annecy) ;
- Av. du Rhône, au sud-ouest du lieu encadré Annecy Gares (Annecy) ;
- au bout sud de la Rue de Verdun, au bord du lac, à côté de la station « 60 min » (Annecy).

5 aires de service vélo :

- au carrefour de l'Avenue de Brogny et de l'Avenue de la Plaine (Annecy) ;
- au bout sud de la Rue de Verdun, au bord du lac, à côté de la station « 60 min » (Annecy) ;
- Rue des Marquisats, à l'est de la Basilique de la Visitation (Annecy) ;
- au sud-est de la Basilique de la Visitation (Annecy) ;
- Avenue des Trois Fontaines, à l'ouest de l'IPAC Bachelor Factory (Annecy).

Secteur Marché Saint-Jean et Chavanod

5 stations « 60 min » :

- au carrefour de la Rte des Creuses et de l'Avenue de Champ Fleuri (Annecy) ;
- près de l'Avenue d'Aix-les-Bains, entre les zones commerciales, au sud du Collège privé des Cordeliers (Annecy) ;
- au sud-ouest de Vieugy, au sud du Ch. des Natais (Annecy) ;
- à côté de la Mairie de Chavanod, au sud de l'Enseignement Supérieur ISETA (Chavanod) ;
- au sud-est de la Mairie de Chavanod, à l'ouest des Terrains (Chavanod).

2 aires de service vélo :

- au sud-est de la Mairie de Chavanod, à côté de la station « 60 min » (Chavanod) ;
- Avenue Atlaïs, au carrefour de la Route des Creuses, à l'ouest de la ZA des Césardes (Chavanod).

Secteur Veyrier-du-Lac et Menthon-Saint-Bernard

2 stations « 60 min » :

- au début de la Rue du Port, près de la Plage du Plant et de la Cinémathèque (Veyrier-du-Lac) ;
- au sud du pictogramme « Mairie », au nord de la Plage de la Brune (Veyrier-du-Lac).

2 aires de service vélo :

- au début de la Rue du Port, à côté de la station « 60 min », près de l'Office de Tourisme (Veyrier-du-Lac) ;
- au nord de la Mairie de Menthon-Saint-Bernard (Menthon-Saint-Bernard).

Secteur Sevrier et Saint-Jorioz

3 stations « 60 min » :

- au nord-est de la Mairie de Sevrier, entre la Route d'Albertville et le Tour du lac (Sevrier) ;
- au nord de la ZAC Prés / Vignobles, entre la Route d'Albertville et le Tour du lac (entre Sevrier et Saint-Jorioz) ;
- à côté de la Plage de St-Jorioz (Saint-Jorioz).

2 Vélonecy Box :

- au nord-est de la Mairie de Sevrier, à côté de la station « 60 min » (Sevrier) ;
- au nord de la ZAC Prés / Vignobles, à côté de la station « 60 min » (entre Sevrier et Saint-Jorioz).

1 aire de service vélo :

- Tour du lac, au nord de la Plage municipale (Sevrier).

Principaux aménagements cyclables représentés

Le plan représente les aménagements rue par rue. Les principaux itinéraires nommés sont les suivants ; pour le détail, le document renvoie à la carte interactive sur mobilites.grandannecy.fr.

Tour du lac d'Annecy

- Rive ouest : aménagement vélo sécurisé par la Rue des Marquisats puis la « Piste cyclable - Tour du lac d'Annecy », le long du lac jusqu'à Sevrier (Plage municipale, Embarcadère de Sevrier, Plage des Choseaux), puis le « Tour du lac d'Annecy » jusqu'à Saint-Jorioz (ZAC Prés / Vignobles, Musée de la Cloche PACCARD).
- Rive est : aménagement vélo sécurisé le long de l'Av. d'Albigny (Plage de l'Impérial, Plage d'Albigny), puis par Petit Port et Chavoires sur le « Tour du lac d'Annecy », la Rte d'Annecy à Veyrier-du-Lac et la Rte de Menton vers Menthon-Saint-Bernard. À Veyrier-du-Lac, la Rue du Port est en zone de circulation apaisée ; à Menthon-Saint-Bernard, les abords de la mairie sont en voie partagée et en zone de circulation apaisée.

Nord : Pringy, Argonay, Villaz, Nâves-Parmelan

- Aménagement vélo sécurisé : Avenue Marcel Dassault (Argonay) ; Rte de Genève et D1201 aux abords de La Salle Pringy ; Rte du Pont de Brogny ; Voie des Aravis, au nord-est, jusqu'au secteur du Parc des Glaisins ; un court tronçon Route de Grattepanche (Villaz).

Ouest : Épagny Metz-Tessy, Poisy, Meythet, Chavanod

- Aménagement vélo sécurisé : Route de Sillingy et D908B ; R. de la Tuilerie ; Rte de Promery et Rue des Carts, vers ZA Pringy ; Route de Côte Merle ; Route de Lovagny, Rte des Plants (en partie), Rte de Monod et Route d'Annecy, autour de Poisy ; le long de la D3508 (en partie) ; Route de Metz (en partie) ; Rue des Terrasses ; Route des Creuses, à Chavanod ; Avenue Atlaïs.
- Voie partagée avec véhicule motorisé : Rte de la Montagne (Épagny Metz-Tessy).
- Zone de circulation apaisée : Rte des Bornous (en partie).

Annecy : centre, Cran-Gevrier, Annecy-le-Vieux

- Aménagement vélo sécurisé : Boulevard du Fier ; Bd de la Rocade (en partie) ; Av. du Rhône ; Chemin des Fins ; Avenue de France (partie nord) ; All. Jean Monnet (en partie) ; Rue de Lachat ; Rue des Ecureuils ; Rte de Thônes.
- Voie partagée avec véhicule motorisé : Avenue de Genève (en partie) ; Avenue de Cran (en partie) ; Avenue de Gevrier (en partie) ; R. Maréchal Leclerc ; Avenue de la Plaine ; Avenue Gambetta (en partie) ; R. Henry Bordeaux ; Chem. de l'Abbaye (en partie) ; Avenue du Parmelan ; Avenue du Pont Neuf (en partie) ; D16 ; Chem. de Bellevue (en partie).
- Zone de circulation apaisée ou partagée avec piétons : de nombreuses rues de desserte, notamment autour d'Annecy Gares, de Vignières et d'Annecy-le-Vieux.
- Zone piétonne (piétons prioritaires et cyclistes autorisés) : le secteur autour du Chateau d'Annecy.

Sud-ouest d'Annecy : Marché Saint-Jean

- Voie partagée avec véhicule motorisé : Av. du Capitaine Anjot ; Rte des Creuses ; Avenue de Champ Fleuri ; Rue de la Vallée ; Avenue d'Aix-les-Bains ; Avenue des Trois Fontaines.
- Aménagement vélo sécurisé : Chemin de Branchy ; extrémité sud de la Route de Sacconges.
- Zone de circulation apaisée : Route de Sacconges (partie nord).

Sevrier

- Tronçons d'aménagement vélo sécurisé et de voie partagée le long de la Route d'Albertville, en plus du Tour du lac d'Annecy.

Voies citées ci-dessus dont le type change le long du tracé

Type de chaque partie, lu à la couleur du trait. Les très courts traits d'une autre couleur qui marquent seulement un carrefour ne sont pas détaillés.

- D1201 : aménagement vélo sécurisé aux abords de La Salle Pringy, là où son nom est écrit au nord ; pas de trait au sud-ouest, là où son nom est écrit près de l'A41 ;
- Rte des Plants : voie partagée avec véhicule motorisé là où son nom est écrit, jusqu'à la Route d'Annecy ; aménagement vélo sécurisé seulement à son extrémité ouest, là où est écrit « Rte », dans le prolongement de la Route de Lovagny ;

- D3508 : aménagement vélo sécurisé le long de sa partie nord-ouest, là où son nom est écrit deux fois ; pas de trait au sud, là où son nom est écrit près d'AGS Formation/ESECC Formation ;
- Route de Metz : aménagement vélo sécurisé là où son nom est écrit et au nord-est ; au sud-ouest, vers le lieu encadré Meythet Le Rabelais, la route n'a d'abord pas de trait, puis de courts tronçons d'aménagement sécurisé et un court tronçon de voie partagée ;
- Rte des Bornous : un court tronçon de voie partagée à son extrémité nord ; zone de circulation apaisée près de la Mairie Annexe, là où est écrit « Rte des » ; aménagement vélo sécurisé dans sa partie sud, là où est écrit « Bornous », jusqu'à la D908B ;
- Bd de la Rocade : aménagement vélo sécurisé, en deux traits, seulement dans sa partie sud-ouest, de l'Avenue de Cran à l'Av. des Îles ; pas de trait plus au nord-est, là où est écrit « la Rocade » ;
- Avenue de France : aménagement vélo sécurisé dans sa partie nord, jusqu'à la station « 60 min » et à l'aire de service proches du Chem. de l'Abbaye ; voie partagée avec véhicule motorisé dans sa partie sud, jusqu'à l'Av. d'Albigny, là où est écrit « Av. de France » ;
- All. Jean Monnet : voie partagée avec véhicule motorisé là où son nom est écrit, jusqu'au lieu encadré Vignières ; le trait d'aménagement vélo sécurisé qui la prolonge au nord-ouest s'arrête au début de son nom ;
- Avenue de Genève : aménagement vélo sécurisé dans sa partie nord, depuis la D1201, là où est écrit « Avenue de » ; voie partagée avec véhicule motorisé dans sa partie sud, là où est écrit « Genève », le long de la Piscine-Patinoire Jean Régis ;
- Avenue de Cran : voie partagée avec véhicule motorisé, sauf un court tronçon d'aménagement vélo sécurisé au carrefour du Bd de la Rocade ;
- Avenue de Gevrier : voie partagée avec véhicule motorisé dans sa partie ouest, là où est écrit « Avenue » ; aménagement vélo sécurisé dans sa partie est, là où est écrit « de Gevrier », jusqu'à l'Av. du Rhône ;
- Avenue Gambetta : aménagement vélo sécurisé dans sa partie ouest, jusqu'à l'Avenue de la Plaine ; voie partagée avec véhicule motorisé plus à l'est ;
- Chem. de l'Abbaye : voie partagée avec véhicule motorisé dans sa partie sud-ouest, depuis l'Avenue de France ; zone de circulation apaisée là où est écrit « l'Abbaye » ; pas de trait à son extrémité nord-est, vers l'All. Jean Monnet ;
- Avenue du Pont Neuf : voie partagée avec véhicule motorisé dans sa partie ouest, là où est écrit « Avenue » ; pas de trait au milieu ; zone de circulation apaisée dans sa partie est, là où est écrit « Neuf », vers le Château d'Annecy ;
- Chem. de Bellevue : zone de circulation apaisée à son extrémité ouest ; voie partagée avec véhicule motorisé au milieu ; aménagement vélo sécurisé dans sa partie est ;
- Route d'Albertville, à Sevrier : pas de trait sur la plus grande partie, notamment là où son nom est écrit ; un court tronçon en zone de circulation apaisée près de la Mairie de Sevrier, et un court tronçon d'aménagement vélo sécurisé au sud de l'Embarcadère de Sevrier ; à cette hauteur, une rue parallèle, à l'ouest, est en voie partagée.

Autres voies nommées sur le plan

Voies dont le nom figure sur le plan, avec le type d'aménagement lu à la couleur du trait (« en partie » quand le type change le long de la voie ; « sans aménagement vélo » quand la voie n'a pas de trait de couleur) :

- Route des Sarves : aménagement vélo sécurisé sur sa partie nord, sans aménagement au-delà (en partie) ;
- Av. du Centre : voie partagée avec véhicule motorisé ;
- Av. du Général de Gaulle : sans aménagement vélo, sauf un court tronçon de voie partagée à son extrémité est, au carrefour de la Rue de Lachat (en partie) ;
- Rue de Pringy : sans aménagement vélo ;
- Avenue de Brogny : aménagement vélo sécurisé dans sa partie nord, puis voie partagée avec véhicule motorisé (en partie) ;
- Av. du Parc des Sports : voie partagée avec véhicule motorisé ;
- Av. des Romains : sans aménagement vélo ;
- Av. des Îles : sans aménagement vélo ;
- Av. Germain Perréard : voie partagée avec véhicule motorisé ;
- R. de la Pérolière : aménagement vélo sécurisé, sauf deux courts tronçons de voie partagée, l'un au milieu, l'autre à son extrémité sud, avant l'Av. du Capitaine Anjot (en partie) ;
- Av. de Prélevet : voie partagée avec véhicule motorisé ;
- Grande Rue d'Aléry : voie partagée avec véhicule motorisé ;
- Av. des Carrés : sans aménagement vélo, sauf un court tronçon de voie partagée à un carrefour, au nord-ouest du quartier Les Pommaries (en partie) ;
- Rue des Pommaries : sans aménagement vélo ;
- Rue des Mouettes : sans aménagement vélo ;
- Rue Centrale : sans aménagement vélo ;
- R. du Capitaine Baud : voie partagée avec véhicule motorisé, reliée à la Rue de Verdun par un court tronçon en zone de circulation apaisée (en partie) ;
- Rue de Verdun : voie partagée avec véhicule motorisé, sauf un court tronçon en zone de circulation apaisée à son extrémité sud, au bord du lac (en partie) ;
- Ch. des Natais : voie partagée avec véhicule motorisé sur sa partie sud, vers Vieugy (en partie) ;
- Chemin de la Reice : sans aménagement vélo.

Routes citées plus bas, dans « Communes et lieux repérés sur le plan », qui portent aussi un trait d'aménagement :

- D14 : aménagement vélo sécurisé, entre la D908B et la Rte de Genève, près de La Salle Pringy ;
- Route de Macully : voie partagée avec véhicule motorisé sur sa partie sud, vers Poisy (en partie) ;
- Route de Frangy : voie partagée avec véhicule motorisé, de la D3508 au lieu encadré Meythet Le Rabelais ;
- Route de la Salle : aménagement vélo sécurisé, au sud de la D3508 ;
- Rte de Pringy : voie partagée avec véhicule motorisé, avec un court tronçon d'aménagement vélo sécurisé (en partie).

Les autres routes citées plus bas n'ont pas de trait d'aménagement vélo sur le plan : A41, D5, Route de Bellegarde, Rte des Argots, Route des Menthonnex, Rte du Pont d'Onnex, Route du Semnoz, Rte du Col de Leschaux et Rte de Maclamod. D1201, D16, D3508, D908B et la Route d'Albertville sont

décrites plus haut ; la D1201 au sud-ouest (près de l'A41) et la D3508 au sud (près d'AGS Formation/ESECC Formation) n'ont pas de trait d'aménagement vélo là où le plan écrit leur nom.

Communes et lieux repérés sur le plan

Communes nommées : Épagny Metz-Tessy, Argonay, Villaz, Nâves-Parmelan, Poisy, Chavanod, Annecy, Veyrier-du-Lac, Sevrier, Menthon-Saint-Bernard et Saint-Jorioz. Quartiers et lieux-dits : Annecy-le-Vieux, Les Pommaries, Les Iles, Les Grands Champs, Haute Combe, La Varde, Sous Lettraz, Vieugy. Cours d'eau et lac : Le Fier, L'Erbe, Lac d'Annecy.

Routes repérées par leur numéro : A41, D1201, D14, D16, D3508, D5, D908B. Autres routes nommées : Route de Bellegarde, Route de Macully, Route de Frangy, Route de la Salle, Rte de Pringy, Rte des Argots, Route des Menthonnex, Rte du Pont d'Onnex, Route d'Albertville, Route du Semnoz, Rte du Col de Leschaux, Rte de Maclamod.

Pringy, Argonay, Villaz, Nâves-Parmelan

ZA Pringy, Mairie de Pringy, Gare de Pringy, Lycée Louis Lachenal, Centre hospitalier Annecy Genevois, Mairie d'Argonay, Bibliothèque Jean Collonge, Argonay Tennis Club, Clinique d'Argonay, Chapelle Notre-Dame-de-Pitié, Cimetière des Glaisins, Parc des Glaisins, Stade Foot Villaz, et deux lieux nommés « Mairie », l'un au nord de Villaz, l'autre près de Nâves-Parmelan.

Épagny Metz-Tessy et Poisy

ZAC Epagny, ZA Epagny, Mairie d'Épagny Metz-Tessy, Mairie Annexe, Aéroport Annecy Mont-Blanc, Montagne d'Age, AFPA, ZAC de Pré Seran, Enseignement Supérieur ISETA, Terrains de sport, Mairie de Poisy, Collège Poisy, ZAC Meythet.

Meythet et Cran-Gevrier

ZA Meythet, Le Rabelais, Médiathèque Louise Michel, Centre Sportif Marcel Dassault, ZA des Ilettes, Parc des Sports, Piscine-Patinoire Jean Régis, Mairie annexe de Cran-Gevrier, Théâtre Renoir, Z.I. Romains, AGS Formation/ESECC Formation, ZA Altais.

Annecy-le-Vieux

Mairie annexe, IUT d'Annecy, IAE Savoie Mont Blanc, Col du Pré Vernet, Mont Veyrier et Mont Baron.

Centre d'Annecy et bord du lac

Stade du Coteau, C. Cial Courier, Haras National, OT Bonlieu, Hôtel de ville Annecy, Ponton des Aravis, Chateau d'Annecy, Clinique d'Annecy, Plage de l'Impérial, Impérial Palace, Plage d'Albigny, Petit Port Chavoires, Plage des Marquisats, Basilique de la Visitation, IPAC Bachelor Factory, La Grande Jeanne Parc Animalier, Croix de Chuguet, Z.A. Vovray.

Marché Saint-Jean et Chavanod

Piscine l'Île Bleue, Lycée A. Gordini, Collège privé des Cordeliers, trois zones commerciales, ZA des Césardes, Forêt du Crêt du Maure, Mairie de Chavanod, Terrains, Enseignement Supérieur ISETA.

Veyrier-du-Lac et Menthon-Saint-Bernard

Plage du Plant, Cinémathèque, Office de Tourisme, Ponton de Veyrier, Mairie, Plage de la Brune, Sommet du Mont Baret ; Plage de Menthon, Mairie de Menthon-Saint-Bernard, Embarcadère de

Menthon, Office de Tourisme, Réserve naturelle du Roc de Chère, Sentier de découverte.

Sevrier et Saint-Jorioz

Croix du Crêt, Mairie de Sevrier, Plage municipale, Embarcadère de Sevrier, Plage des Choseaux, Enseignement Supérieur ISETA, L. P. Roselières, ZAC Prés / Vignobles, Musée de la Cloche PACCARD, Plage de St-Jorioz, Port de plaisance.

QR codes du plan

- Vélonecy 60 minutes, le service vélo du Grand Annecy : « Scannez pour +d'infos », QR code menant à https://mobilites.grandannecy.fr/velonecy-60-minutes-1416.
- Vélonecy Box : « Scannez pour +d'infos », QR code menant à https://www.velonecy.com/fr/velonecy-box.

Équipements vélo

Un dessin de cycliste transportant un enfant présente les équipements du vélo, classés selon la légende en « obligatoires » et « recommandés ».

Obligatoires

- Casque enfant (moins de 12 ans)
- Siège enfant adapté obligatoire (moins de 5 ans)
- Avertisseur sonore
- Freins avant et arrière fonctionnels
- Feu jaune ou blanc et catadioptre blanc
- Catadioptres de pédales oranges
- Catadioptres de roues oranges
- Feu et catadioptres rouges

Recommandés

- Casque
- Rétroviseur
- Pneus gonflés correctement
- Pneus à bandes latérales réfléchissantes
- Écarteur de danger

Découvrez toute la gamme Vélonecy !

Vélonecy, le service de location de vélos longue durée du Grand Annecy

Vélonecy propose différents types de vélos pour s'adapter à tous les usages ; une gamme complète qui se plie à toutes les envies ! Le tarif de la location d'un vélo longue durée est disponible sur le site www.velonecy.com

Ce service nécessite un entretien annuel obligatoire possible à l'atelier Vélonecy ou via le service Vélonecy+

« Scannez pour +d'infos » : QR code menant à http://www.velonecy.com.

Vélonecy+

L'atelier de maintenance mobile à proximité de chez vous ! Prenez rendez-vous près de chez vous ou sur votre lieu de travail pour l'entretien de votre VAE Vélonecy ! Pensez à réserver votre créneau sur mobilites.grandannecy.fr

Vélonecy 60 minutes : le vélo électrique en libre-service

Louez, pédalez !

80 stations déployées dans l'agglomération du Grand Annecy pour vos déplacements du quotidien. Rendez-vous sur le site mobilites.grandannecy.fr ou dans l'application Vélonecy 60 minutes.

« Scannez pour +d'infos » : QR code menant à https://mobilites.grandannecy.fr/velonecy-60-minutes-1416.

Les services à ma disposition

Des stationnements sécurisés pour tous les vélos ! (Vélonecy Box)

Stationnements sécurisés dans le Grand Annecy, accessibles 7j/7 et 24h/24 pour stationner votre vélo personnel ou votre Vélonecy ! Prenez votre abonnement directement à l'agence Vélonecy ou sur l'application Vélonecy Box ou sur le site https://portail.larucheavelos.fr/annecy

« Scannez pour +d'infos » : QR code menant à https://www.velonecy.com/fr/velonecy-box.

L'agence Vélonecy

Pour toutes informations sur les services vélonecy, abonnements et renouvellement.

Située Place de la gare d'Annecy, accueil du **lundi au samedi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h30**. T. 04 50 51 38 90

Pour en savoir+ : Rendez-vous sur le site vélonecy.com

Le Tour du lac : un incontournable entre lac et montagnes

Faites le tour du lac d'Annecy, réputé pour être l'un des plus purs d'Europe. Sur près de 40 km d'aménagements cyclables, profitez d'un parcours dans un environnement idyllique, agrémenté de pauses rafraîchissantes en bord de lac.

Le Tour du lac d'Annecy est une balade incontournable, accessible à tous.

« Scannez pour +d'infos » : QR code menant à https://www.sila.fr/notre-territoire/tour-du-lac-a-velo-et-a-pied/.

La Belle Via : une aventure à vélo au fil de l’eau

Partez à la découverte d’Annecy et ses environs autrement, grâce à la La Belle Via, un itinéraire cyclable au départ de la Haute-Savoie qui vous amènera jusqu’à la Drôme. Entre lacs scintillants, rivières et paysages, cette voie verte vous invite à une immersion douce au coeur de la nature.

Idéale en famille ou entre amis. Une expérience unique pour prendre le temps… et respirer !

Retrouvez toutes les informations

Sur les mobilités du Grand Annecy : QR code menant à https://mobilites.grandannecy.fr/.

Et sur le site Vélonecy pour les services vélo longue durée et stationnements sécurisés.

Mobilités Grand Annecy.

Cartographie : Latitude Cartagène, 05.26.